Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 3 (1865)

Heft: 51

Artikel: Relation : du séjour des prisonniers de guerre français et suisses, sur le ponton de la Castille, dans la baie de Cadix, et de leur évasion le 15 mai 1810 : [4ème partie]

Autor: Chapuis, L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-178242

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lorsqu'entrant dans la ville où s'établit la lutte
Pégase, sans façon me fit faire culbute :
Voilà pourquoi, Messieurs, je suis désarçonné
Et pourquoi ce discours est bêtement tourné.
Ce n'est pas que je tienne aux couronnes, aux primes ;
Bien qu'il m'en ait coûté pour assembler ces rimes,
J'aimerais, du programme, en subissant la loi,
A trouver parmi vous un plus bête que moi.
Si c'est chose impossible, en restant sur la ligne,
Des bêtes du concours, sachons nous montrer digne.
Le même ouvrier fit l'homme et les animaux
Pétris de même pâte : ils sont donc tous égaux :
Si la femme vaut mieux, c'est un peu notre faute,
Car Dieu, pour la créer, nous a pris une côte ;
De là l'attraction, les plaisirs de l'amour :
L'homme aime à retrouver ce qu'on lui prit un jour.
Un philosophe ancien qui se nomme Comminge,
Ne craint pas d'affirmer que l'homme vient du singe ;
Les nobles vrais ou faux et les gens orgueilleux
Trouveront peu flatteur d'avoir de tels aïeux.
Et cependant du singe on retrouve les traces.
Dans certains jeunes fats très féconds en grimaces.
Sans prendre pour aïeul ce plaisant animal,
Au risque de paraître un peu paradoxal,
J'admettrais volontiers ainsi que Pytagore,
Qu'après avoir vécu, nous revivrons encore :
L'homme simple et naïf sous forme d'un mouton,
Le sot ou l'orgueilleux sous celle d'un dindon,
Plus d'une jeune espiègle aura forme de chatte,
On peut le reconnaître aux griffes de sa patte :
L'ivrogne, le gourmand deviendront des pourceaux
Et nos hommes de lois loups croquant les agneaux.
De certains gros hôtels, en voyant la maîtresse,
Je reconnais déjà la poularde de Bresse ;
Enfin le journaliste en roquet ou canard
Achèverait alors de charmer mes regards.
Avec cette croyance de la métempsycose,
Devant tout animal je m'arrête et je cause.
Oui, j'approuve Piron, disant : « je ne suis rien,
Non, je ne suis pas même un académicien. »
Du peu d'esprit que j'ai, vraiment je me contente
Puisque les gens d'esprit ne passent pas quarante.
En effet, de la France, ôtez les *immortels*,
Tous les autres sont sots, doivent passer pour tels.
J'ai donc cent fois raison de célébrer les bêtes,
D'appeler les honneurs et les prix sur leurs têtes.

. . . . . .

Je ne veux pas ici, Messieurs, vous faire affront ;
De chacun je respecte et la forme et le front ;
Mais, comme dans mes vœux je ne mets pas de bornes,
Je tiens en même amour jusqu'aux bêtes à cornes,
Dussiez-vous me les faire ; aux cornes que je vois,
Ou que je ne vois guère, en ce beau jour je bois.
A la bête qui parle, à celle qui rumine,
Je porte un même toast et soudain je termine
En rappelant, Messieurs, que l'Evangile dit :
« Heureux, oui bien heureux sont les pauvres d'esprit ! »

Relation

du séjour des prisonniers de guerre français et suisses, sur le ponton la CASTILLE, dans la baie de Cadix, et de leur évasion le 15 Mai 1810,

Par L. CHAPUIS, de Lausanne, chirurgien-major.

IV.

Sa présence d'esprit sauva les prisonniers des suites fâcheuses que cette dénonciation aurait amenées ; il dit au sergent : « vous avez dû remarquer ma surprise à la » lecture de cette lettre, vous n'en serez point étonné » lorsque je vous dirai de quoi il s'agit, vous êtes heu- » reux de me l'avoir communiquée, elle aurait causé » infailliblement votre perte ; un anonyme vous dénonce » à l'amiral espagnol comme voulant favoriser l'éva- » sion des prisonniers ; laissez-moi cette lettre afin que » je puisse découvrir le coupable et le livrer à votre » vengeance. » Le sergent est saisi d'étonnement ; mais bientôt la rage et la fureur s'emparent de ses facultés, il jure de se venger et d'employer tous les moyens possibles pour connaître le dénonciateur ; l'officier cherche à le calmer et l'engage à dissimuler, afin de découvrir plus facilement le coupable ; il s'empresse ensuite d'aller communiquer aux conjurés la découverte qu'il vient de faire ; il présente la lettre : on cherche en vain à reconnaître l'écriture.

Le traître de major qui était présent, et que l'on était loin de soupçonner, s'emporte plus que les autres contre celui qui avait écrit la lettre, et propose lui-même qu'on fasse une justice exemplaire, si l'on découvre qui en est l'auteur : il se croyait assuré de l'impunité à cause des précautions qu'il avait prises.

Le même jour le sergent ordonne que tous les officiers et les domestiques se présentent sur le pont, pour être passés en revue par lui ; il espérait pouvoir reconnaître la figure de celui qui lui avait remis la lettre.

On s'assemble sur la dunette et sur les ponts, le sergent parcourt les rangs avec la plus scrupuleuse attention, examine les traits du visage de chacun. La revue des officiers fut sans résultat ; mais arrivé devant les soldats, il ne tarde pas à découvrir celui qu'il cherchait, il se rappelle les traits du visage et le son de voix de l'individu, quoique le coupable eut pris la précaution de relever tous ses cheveux pour changer sa figure, il l'interroge, ce soldat pâlit et se trouble dans ses réponses. Le sergent le fait aussitôt conduire dans une *soute* à fond de cale.

Ce soldat était domestique du major Dumolard, on savait qu'il était illettré, et ne pouvait, par conséquent, avoir écrit cette lettre ; quelques soupçons commencèrent à s'élever contre le major, mais le rang qu'il tenait les affaiblissait.

Le domestique fut interrogé, il nia pendant plusieurs jours que ce fut lui qui eut écrit la lettre ; il avoua ensuite que c'était lui, et qu'il l'avait trouvée sur le pont. Le major allait le voir plusieurs fois durant la journée, et sans doute qu'il lui promettait une forte somme pour

garder le secret. Ces visites furent observées et augmentèrent les soupçons.

Les conjurés établirent une commission chargée de faire les enquêtes nécessaires; mais le soldat s'en tenant toujours au second aveu, elle n'aurait pu être éclaircie sur le fait, si elle n'eut employé une ruse. On l'avait menacé de le jeter à la mer s'il ne voulait pas avouer.

Un soir trois juges descendirent dans sa prison, accompagnés d'un tailleur, celui-ci d'un air triste et abattu, prend la mesure de la hauteur et de la circonférence du corps du prisonnier et se retire ainsi que les juges. Après avoir laissé pendant deux heures ce prisonnier livré à ses réflexions, les juges entrent de nouveau dans la prison, le sac est mis sur le plancher, un officier apporte une énorme gueuse en fer que l'on place au fond du sac; puis, à la lueur d'une faible lumière, on lit à l'accusé la sentence prononcée contre lui, par laquelle on le condamnait à être enfermé dans un sac et jeté à la mer. L'accusé fond en larmes, se jette aux pieds de ses juges et promet de dire la vérité, si on veut lui sauver la vie; on reçoit sa déposition, par laquelle il déclare que c'est le major Dumolard qui lui a remis la lettre, et lui a ordonné de la porter secrètement au sergent espagnol; on écrit sa déposition et on lui promet de lui rendre sa liberté si sa déclaration est sincère.

(La suite au prochain numéro.)

Bernard de Menthon.

(fondateur des hospices du St-Bernard).

XII

« Nous avons assisté à une des scènes les plus étranges du monde, reprit le majordome. Il y avait dans la salle une espèce d'estrade élevée destinée probablement pour des musiciens; mais dans ce moment l'orchestre manquait complétement ou du moins était invisible pour nous. Le bouffon y monta ou plutôt y grimpa avec des gestes si peu humains, qu'on aurait pu le prendre pour un singe. Durant quelques minutes il se promena sur l'estrade, prenant de temps à autre des poses propres à frapper l'imagination et à préparer l'effet des premières notes de la mélodie satanique dont il voulait nous régaler. Puis il s'arrêta tout-à-coup, épaula lentement l'instrument qu'il tenait à la main, contempla son archet et attaqua vivement la *Danse des Sorcières.* — A peine l'archet eût-il tiré des cordes frémissantes le premier membre de phrase de ce thème damné, qu'un instrument invisible et étrange continua la mélodie, continuée successivement par d'autres instruments invisibles et encore plus étranges, qui partaient de dessous l'estrade et de tous les coins de la salle.

« — Si vous n'avez pas d'autre chose à me raconter de votre bouffon que l'exécution de cette musique infernale, dit Bernard après un moment de silence, je finirai par croire que vous avez été victimes d'une farce diabolique habilement jouée pour impressionner votre imagination. Veuillez donc abréger autant, que possible, la description de votre bacchanale et revenez à votre maître, le comte de Miolans; il me tarde bien d'apprendre son sort. » — « A votre gré, monseigneur, continua le narrateur, je me conformerai à vos désirs avec d'autant plus de plaisir que j'aurais encore pour longtemps si je voulais vous raconter toutes les diableries dont nous avons été témoins dans cette nuit mémorable. Je ne sais pas jusqu'à quelle heure nous restâmes attablés, et je ne me souviens pas non plus de quelle manière on nous transporta à la pièce destinée à nous servir de dortoir, car j'avoue, à notre grande honte, que nous perdîmes connaissance, et que les derniers incidents de ce sabbat nocturne ont complétement échappé à notre mémoire. »

« — Et le lendemain? demanda Bernard avec impatience?

« — Le lendemain, continua l'autre avec un soupir de soulagement, en nous réveillant bien tard, nous nous trouvâmes sur de mauvais grabats dans une grande salle voûtée et mal éclairée par des lucarnes étroites. C'était un cachot, nous étions prisonniers. Cette vérité ne tarda pas à nous être révélée d'une manière irrécusable. Des pas retentissants s'approchèrent de la porte étroite et basse de notre réduit, nous entendîmes grincer les verroux, et un homme à figure sinistre et rébarbative entra dans notre cachot. Sans se donner le temps de nous souhaiter le bonjour, il nous intima l'ordre de le suivre pour entendre notre sort de la bouche du maître. En traversant de longs corridors tortueux et en montant plusieurs escaliers dérobés, nous rencontrâmes dans tous les étages des hommes armés jusqu'aux dents qui n'avaient nullement l'air d'être simplement les serviteurs d'un puissant baron. Leur caractère de brigands se trahissait dans chacun de leurs regards et de leurs gestes. La porte de la salle où se trouvait leur chef était gardée par deux hommes cuirassés.

On nous introduisit, et nous fûmes véritablement surpris de la richesse et de la somptuosité de cet appartement.

Le maître du château, le redoutable Procus, était assis sur un large fauteuil, devant une immense cheminée; il ne se dérangea nullement et nous laissa quelques minutes dans la position pénible de pauvres condamnés qui s'attendent à leur jugement.

Enfin je m'enhardis et, faisant quelques pas en avant, je lui dis : « Monseigneur a daigné nous faire appeler, je présume que notre cher maître, le comte de Miolans, se dispose à quitter ce château, et qu'il ne tardera pas d'entrer pour prendre congé de son hôte hospitalier. » A ces mots, Procus se retourna brusquement, et nous toisant de la tête aux pieds, il dit avec un sourire malicieux : « Hospitalier? certainement, vous avez raison de m'appeler ainsi, et j'espère bien que vous n'avez aucune raison de vous plaindre de la manière dont je vous ai reçus hier. Mais les jours se suivent et ne se ressemblent pas; hier c'était jour de fête, aujourd'hui jour ouvrable, et il faut bien que chacun fasse son métier. Votre maître, mon excellent hôte, se plaît tellement dans mon château, qu'il a décidé d'y rester une quinzaine de jours, et pour me défrayer un peu des dépenses que j'ai faites pour lui, et que j'ai l'intention de faire encore en sa faveur, il m'a promis de me faire remettre un cadeau de vingt mille florins d'or, qu'il vous charge d'aller chercher dans son bon château de Miolans. » — La foudre tombant d'un ciel serein n'aurait pu faire plus d'effet sur moi que les paroles de cet homme pervers. Atterré et stupéfait, je restai quelques moments sans avoir la force de dire un seul mot. Enfin, voyant qu'il attendait une réponse de ma part, je lui dis d'une voix dont je cherchais à contenir l'indignation : « Je pense que monseigneur a voulu se permettre une plaisanterie avec son serviteur? » — « Plaisanterie? interrompit-il vivement; non, de par tous les diables! je ne plaisante jamais dans des cas de cette nature. C'est la stricte vérité que je vous dis. J'ai bien voulu appeler *cadeau* ce que je nommerai beaucoup mieux mon *tribut.* Je suis le seigneur de ces montagnes et de ces forêts, et j'ai hérité de mes ancêtres du droit de rançonner les étrangers qui tombent entre mes mains. N'en soyez pas tant surpris, l'hospitalité que j'accorde me coûte cher, et il faut bien que je vive. » — « Ne me serait-il pas permis de parler à notre maître afin que je puisse prendre ses ordres à cet égard? lui dis-je d'une voix tremblante. — « C'est inutile, me répondit-il, ma parole pourra vous suffire. Partez, et si, dans quinze jours, la rançon n'est pas payée, je vous enverrai les oreilles de votre maître pour vous avertir de son sort. J'ai l'habitude d'immoler tous ceux qui se montrent par trop récalcitrants. »

(La fin au prochain numéro.) F. N.

L. Monnet; — S. Cuénoud.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN.